

Liège, le 28 avril 2009

NOTE DE SERVICE N° 619

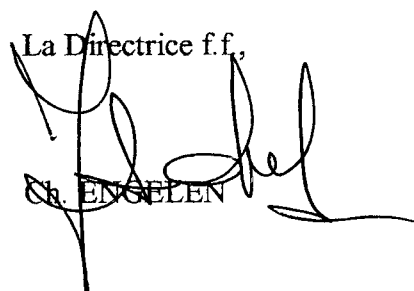
Objet : absences d'un jour pour maladie.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la note de service n° 573 ci-annexée de Monsieur le Secrétaire général concernant les absences d'un jour pour maladie.

Je vous invite à vous y conformer strictement et à en informer les agents placés sous vos ordres.

Je vous en remercie et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice f.f.,

Ch. ENGELLEN

Annexe : 01

Tout renseignement relatif à l'objet de la présente peut être obtenu auprès de
Madame B. DUBOIS. Tél. : 04/220 59 03



Nos réf. : AC
André CUIPERS
Tél. : 04/220.58.31 – fax 04/220.58.05
courriel : andre.cuipers@cpasdeliege.be

Liège, le 21 avril 2009

Note de service n° 573

A tous les chefs/responsables de service

Mesdames, Messieurs

Concerne : absence d'un jour pour maladie.

A dater de ce jour, les chefs de service veilleront à signaler au service du personnel toutes les absences pour maladie d'un jour.

Ces absences n'étant pas couvertes par un certificat médical, notre organisme de contrôle ENCARE n'en a pas connaissance en temps utile afin de pouvoir effectuer les contrôles nécessaires.

Vous voudrez donc bien, par mail (andre.cuipers@cpasdeliege.be) ou par fax (042205805) transmettre au service du personnel avant 9 heures 30 la liste des agents, dont vous avez la responsabilité, qui vous ont averti de leur absence d'un jour.

Les autres absences continueront à être communiquées au service du personnel par la voie normale des avis d'absences.

Le service du personnel communiquera la liste des absences avant 10 heures 30 à notre organisme de contrôle.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma meilleure considération.

LE SECRÉTAIRE GENERAL^v


M. FAWAY.